

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/002

Séance d'installation du 21 mars 2026
11h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 17 mars 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : Mme Amapola VENTRON

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 0 Représentés : 0 Absents : 0

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 27

Abstention : 6

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Michel NOËL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-2 et L.2122-2 ;

Vu la proclamation des résultats des élections municipales, le 15 mars 2026 ;

Vu l'installation des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026, prononcée ce jour ;

Considérant la proposition du maire, nouvellement élu, de fixer à neuf le nombre d'adjoints ;

Considérant qu'en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % son effectif légal, le conseil municipal de Cabriès peut créer, au maximum, neuf postes d'adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer à 9 le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat du conseil.

Le 21 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

